



Réflexologue (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



On dit de vous que vous savez faire de bons massages ? Que votre présence est apaisante ? Vous souhaitez améliorer la santé des gens grâce à vos mains ? Alors pourquoi ne pas devenir Réflexologue grâce à cette formation !

Cette formation vous apprendra les bons réflexes pour devenir Réflexologue. Grâce à des massages et des pressions sur les zones réflexes des pieds, des mains, de la tête, du visage, du crâne et des oreilles, le Réflexologue tente d'apporter un état de bien-être au corps. Son intervention s'appuie sur le principe selon lequel, ces « zones réflexes » correspondent aux différents organes, glandes et parties du corps humain.

Selon sa/ses spécialités (réflexologie plantaire, palmaire, faciale...), et dans une démarche holistique qui considère la personne dans sa globalité, le réflexologue et la réflexologue réalisent les soins en stimulant les zones réflexes, principalement mais non exclusivement.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Réflexologue :

détendre et relaxer les tensions causées par le stress, celui-ci étant à l'origine de nombreux dysfonctionnements physiques et psychiques

améliorer la circulation sanguine et lymphatique

aider à l'élimination des déchets qui s'accumulent dans l'organisme

stimuler le processus naturel d'équilibre et d'auto-guérison interne du corps humain.

Assurer l'hygiène et la sécurité: vous soignez votre présentation. Vous veillez à votre hygiène corporelle et de vie. Vous entretenez le matériel, l'espace de travail et le linge. Vous gérez les risques de contamination. Vous réagissez de manière adéquate en cas d'incident.

Réaliser des soins de réflexologie: vous situez le cadre théorique général dans lequel s'inscrit la pratique de la réflexologie. Vous installez le client. Vous effectuez une observation du pied. Vous réalisez un soin de réflexologie plantaire. Vous réalisez des soins approfondis de réflexologie et utilisez des techniques plus spécifiques. Vous appliquez les notions de base de l'approche énergétique chinoise à la réflexologie. Vous réalisez un soin de réflexologie palmaire.

Gérer la clientèle en réflexologie: vous communiquez avec le client. Vous réalisez un dossier client avec bilan réflexologique. Vous planifiez des séances de réflexologie avec le client et le conseillez.

Gérer son activité professionnelle: vous concevez et installez votre activité. Vous assurez sa visibilité et l'animation de votre activité. Vous développez un réseau professionnel.

Alors si vous souhaitez vous sentir bien quant à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de [formation en alternance](#)

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

Débouché(s) métier(s)

Reflexologue indépendant / indépendante

Employé / Employée dans des centres paramédicaux, de bien-être, sportifs, des maisons de repos...

Complément d'une profession : masseur, pédicure, podologue, etc.

Débouché(s) future(s) formation(s)

Masseur (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/masseur>)

Pédicure spécialisé (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/pedicure-specialise>)

Point(s) fort(s)

Contact client Activités variées Travail au cabinet et à l'extérieur Sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le métier de réflexologue requiert de prendre soin de sa propre hygiène de vie afin de se maintenir en bonne condition physique et mentale de travail.

Le soin de réflexologie se fait sur une table de massage, en position allongée ou sur une chaise style relax. Le réflexologue est en position debout et/ou assis. Il doit veiller à son ergonomie, tout autant qu'à celle du client qui doit être confortablement installé.

Le réflexologue organise ses horaires de travail en fonction du fait qu'il travaille seul ou en collaboration avec d'autres institutions. Dans ce cas, son travail devra s'insérer dans les horaires d'ouverture et de fermeture de ces institutions. Il peut être amené à travailler le week-end ou en soirée en fonction des disponibilités de la clientèle.

Programme

1ère année :

Q17/4 Assurer l'hygiène et la sécurité

Hygiène et sécurité (8h)

Premiers secours (4h)

Q17/4 Eléments de base biologie (36h)

Q17/4 Théorie de la réflexologie (16h)

Q17/4 Pratique de la réflexologie plantaire (56h)

Q17/4 Gestion du stress (8h)

2ème année :

Q17/5 Troubles des systèmes du corps humain (20h)

Q17/5 Réflexologie approfondissement et techniques spécifiques (48h)

Q17/5 Approche énergétique chinoise et réflexologie (16h)

Q17/5 Réflexologie palmaire (12h)

Q17/5 Initiation à l'aromathérapie (6h)

Q17/5 Initiation aux techniques de communication (16h)

Q17/5 Gestion de la clientèle et Vie Professionnelle (12h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulerez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

centre.namur@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.